

## DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS DU SCOT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est le document opérationnel du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les cartes symbolisent les principales directives.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), annexe du DOO, règlemente les conditions d'implantation des équipements commerciaux.

### I- Attractivité et dynamique économiques

#### Orientations et principales prescriptions

##### 1- Renforcer le rôle économique de Mayenne Communauté à l'échelle du département

- ◆ Assurer une répartition cohérente des zones d'activités.
- ◆ Valoriser les potentiels des zones d'activités existantes et inscrire 110 hectares maximum de nouvelles zones d'activités à l'échéance 2030.

##### 2- Conforter l'activité commerciale en centralités, et sur des espaces de périphérie optimisés

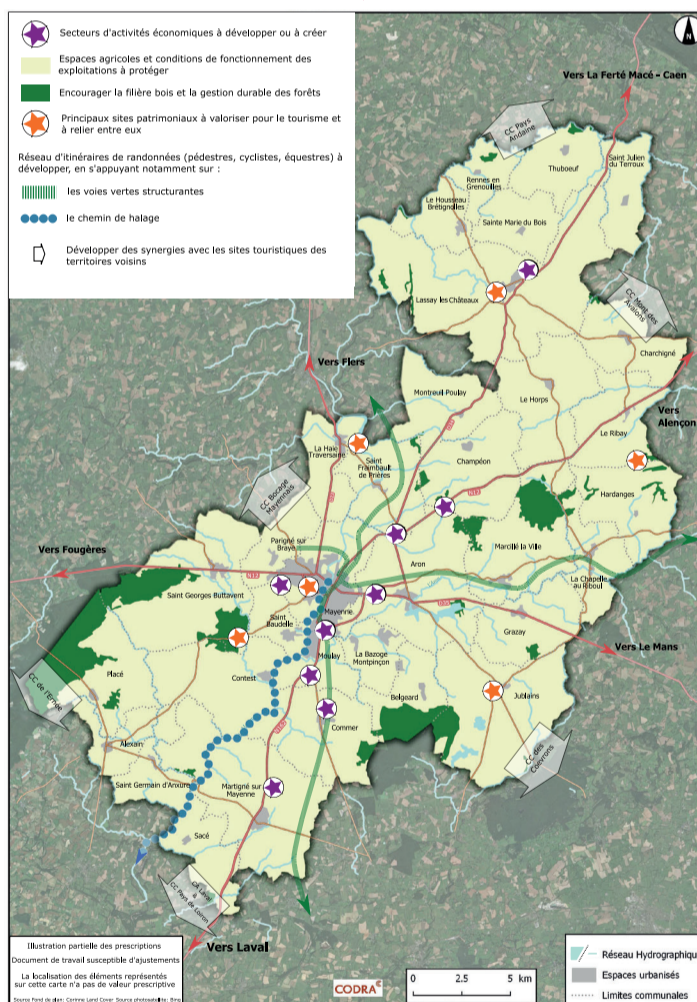
- ◆ Conforter et améliorer la qualité des espaces commerciaux existants, sans créer de nouvelles zones en périphérie.
- ◆ Encadrer l'implantation des nouveaux commerces et privilégier les centres ville – bourg.

##### 3- Préserver l'agriculture, acteur économique de premier plan

- ◆ Maîtriser l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles nécessaires à la pérennité des exploitations.
- ◆ Encadrer la création et l'extension des logements en zone agricole.

##### 4- Faire du tourisme un levier économique du territoire

- ◆ Développer l'offre d'équipements et de services ciblée vers les multi-randonneurs, la valorisation du patrimoine bâti et l'accès à l'eau.

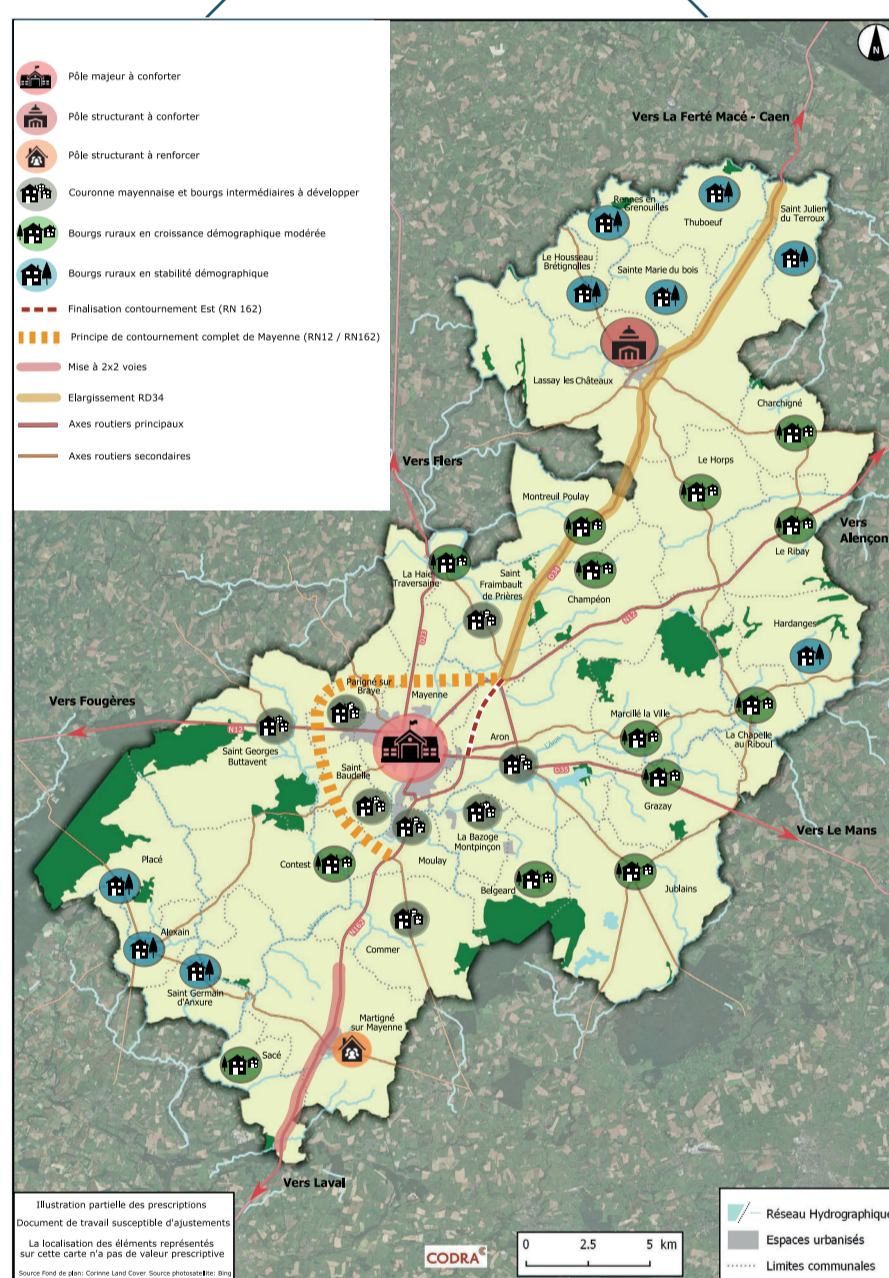


## DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS DU SCoT



### II- Attractivité résidentielle et services aux habitants

#### Orientations et principales prescriptions



#### 5- Une offre de logements adaptée aux besoins et répartie sur l'ensemble du territoire

- ◆ Permettre une nouvelle offre d'environ 2 000 logements (2018-2030), dont 15% de logements locatifs sociaux et 10 % en reprise de logements vacants.
- ◆ Favoriser l'utilisation du foncier dans les centres ville – bourg.

#### 6- Améliorer et mutualiser l'offre et l'accès aux équipements et services

- ◆ Maintenir une offre scolaire et périscolaire dans les communes déjà équipées.
- ◆ Faciliter l'installation des professionnels de santé.
- ◆ Proposer une diversité d'offres (service, hébergement) pour les personnes âgées.

#### 7- Améliorer les dessertes routières et permettre des alternatives à la voiture

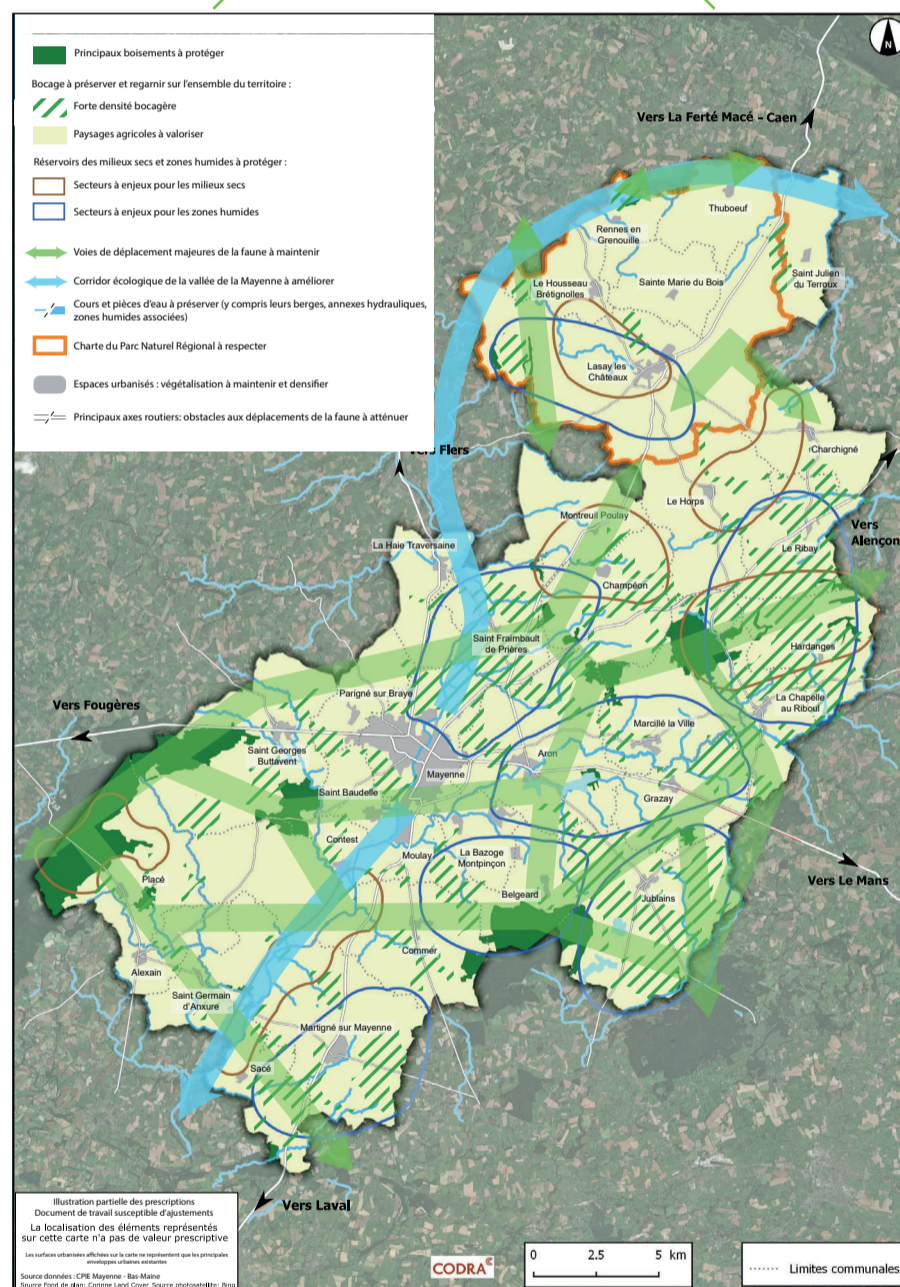
- ◆ Améliorer les réseaux routiers (contournement complet de Mayenne, 2\*2 de la RN162 à Martigné, élargissement de la RD 34...)
- ◆ Créer un schéma de liaisons douces intercommunal mettant en relation les zones d'habitation et les équipements.

## DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS DU SCoT



### III- Qualité du cadre de vie et exigences environnementales

#### Orientations et principales prescriptions



#### 1- Préserver et valoriser les richesses de la biodiversité

◆ Préserver les espaces riches en biodiversité (ensemble des haies bocagères, forêts, milieux aquatiques) et faciliter les déplacements de la faune.

#### 2- Préserver les paysages et le patrimoine bâti qui font l'identité de Mayenne Communauté

◆ Améliorer la qualité des axes routiers et des espaces urbains en maintenant des coupures vertes.

#### 3- Réduire les impacts des risques et nuisances sur l'environnement et la santé

◆ Favoriser la production en énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions.

◆ Poursuivre l'engagement pour la réduction des déchets.

◆ Limiter l'imperméabilisation des sols et préserver les éléments paysagers qui jouent un rôle dans la gestion de l'eau.

◆ Favoriser la présence de la nature en ville.